

Motion – Subvention des transports publics pour les jeunes

Le Groupe PS et Les Vert.e.s vous soumettent cette motion, qui vise à permettre aux jeunes domiciliés à Sainte-Croix et dans ses environs d'utiliser gratuitement les transports publics régionaux jusqu'à leur seizième anniversaire (format abonnement écureuil). Pour les jeunes jusqu'à 25 ans, les demandes pourraient être prises en charge par le fonds déjà prévu à cet effet.

Cette mesure a pour objectif d'encourager cette catégorie de la population à adopter dès le plus jeune âge l'habitude d'utiliser les transports publics. Elle garantit également qu'aucun obstacle financier ne se dresse contre l'utilisation de modes de transport à faible empreinte carbone.

L'avantage majeur d'une telle disposition serait de dissuader les jeunes d'opter pour le transport individuel motorisé, voire de les encourager à y renoncer. Un tel investissement serait largement rentable : il contribuerait durablement à la protection du climat, réduirait les problèmes de « parcage sauvage » aux abords des écoles et favoriserait une mobilité plus fluide. Cette proposition s'inscrit par ailleurs dans la continuité de l'étude sur la mobilité scolaire réalisée récemment.

Aujourd'hui, pour les élèves domiciliés dans les localités avoisinantes et se rendant à l'école à Sainte-Croix, notre commune participe déjà au financement d'un abonnement 1 zone pour les enfants venant de L'Auberson ou de La Chaux, et d'un abonnement 2 zones pour ceux venant de Bullet ou Mauborget. Cependant, ce zonage n'est guère propice à renforcer l'esprit d'une région unie et cohérente, puisqu'il ne permet pas aux jeunes de profiter librement des infrastructures régionales en transports publics sans devoir assumer des frais supplémentaires.

La présente motion vise donc à uniformiser les abonnements en proposant un abonnement 2 zones pour tous les enfants domiciliés à Sainte-Croix, y compris ceux qui en bénéficient déjà pour leurs trajets scolaires. Ils pourraient ainsi se déplacer plus aisément pour leurs loisirs (piscine, ski, activités extrascolaires, etc.). Cette mesure soulagerait le budget de toutes les familles, quels que soient leurs revenus, favoriserait l'adoption du réflexe « transports publics » et permettrait de progresser concrètement vers les objectifs de transfert modal.

Il serait également important de prévoir une communication spécifique à destination des jeunes de 16 à 25 ans, afin de leur rappeler l'existence du fonds permettant le remboursement partiel des abonnements annuels proposés par les CFF, Travys ou les TL (flexi-abo).

La motion charge la Municipalité de présenter au Conseil communal un projet allant dans le sens de la gratuité des transports publics pour les jeunes jusqu'à 16 ans, ainsi qu'une étude détaillant les coûts, le financement et les modalités d'exécution du dispositif.

Nous remercions la Municipalité de traiter cette motion dans un délai de six mois, conformément au règlement communal.

Zoé Vuilleumier